



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20201102_01

Séance du 2 novembre 2020

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 17

Date de la convocation : 26 octobre 2020

Date d'affichage du compte rendu : 6 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Gérard MUGNIOT, Étienne MILLET.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Recensement de la population, création de postes d'agents recenseurs

Nomination des coordonnateurs communaux

Anne-Marie MIVELLE, 1^{ère} adjointe, est nommée coordonnatrice principale pour le suivi des opérations de recensement de la population et Isabelle DAYET, employée de la Commune, est nommée coordonnatrice adjointe.

Création de postes d'agents recenseurs

La campagne de recensement de la population, qui aura lieu à Mignovillard de 21 janvier au 20 février 2021, nécessite l'embauche de deux agents recenseurs. M. le Maire informe le conseil municipal du versement, par l'État, d'une dotation de 1 587 €, afin de permettre la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de la coordonnatrice principale et de la coordonnatrice adjointe et décide de créer deux postes d'agents recenseurs durant la campagne

Envoyé en préfecture le 06/11/2020

Reçu en préfecture le 06/11/2020

Affiché le 06/11/2020

ID : 039-200057115-20201102-DCM_20201102_01-DE



2021. Il charge M. le Maire de procéder au recrutement de ces agents et de fixer leur rémunération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE